

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs le lundi 15 août 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

2 405, rang Lessard (lot 5 135 432 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'une station de pompage en cour avant à une distance de 3.1 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07, pour la zone agroforestière de type 1 AFa 8, prescrit une marge avant minimal de 9.1 mètres pour un bâtiment accessoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 12 août 2022, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 14 juillet 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin





CERTIFICAT DE PUBLICATION

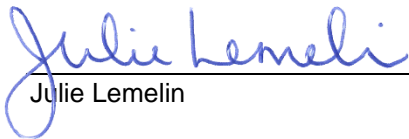
(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure - 2 405, rang Lessard (lot 5 135 432 du cadastre du Québec)

Je soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 14 juillet 2022, entre 10h00 et 16h00, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Julie Lemelin